



Conseil Municipal du 09 février 2026

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12/01/2026 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Secrétaire de séance : Pierre-Yves CHANEL

Excusée : Marie-Laure SILLANS

1 – Commission Urbanisme

Dossiers droit des sols

- DP n°03 déposée par BETHEL Energie – 1858 route de St Paul de Varax – installation de panneaux photovoltaïques (DP passée en tacite)

Révision du PLU

Suite à l'identification des zones humides autour du cœur de village par le cabinet Reflex Environnement, la réunion du 27 janvier a porté sur le choix des opérations d'aménagement programmé (OAP).

- O.A.P. « Champ Pérard » : la commune est d'accord avec les grands principes, mais elle insiste particulièrement sur la sécurisation des déplacements piétons entre l'opération et le village et sur la qualité paysagère de l'entrée de ville.

- La frange verte paysagère en bordure Est de l'opération accueillera un cheminement piéton qui permettra de la relier au centre du village de manière sécurisée.

Le Conseil décide de définir un emplacement réservé afin que le cheminement piéton soit étendu jusqu'au cimetière au Sud, même s'il s'agit d'un projet de très long terme qui ne sera probablement pas directement engagé dans la période d'application du PLU.

- Pour la réalisation du cheminement piéton ainsi que pour garantir un aménagement végétalisé homogène en entrée de village, il est primordial que la frange verte en bordure Est de l'opération reste un espace collectif voire un espace public. Plusieurs modalités d'acquisition sont évoquées, mais la négociation à l'amiable avec l'aménageur lors de la réalisation de l'opération est privilégiée.

- Il sera probablement nécessaire de réaménager le croisement de la route du Bois d'Amont avec la route de Servas pour sécuriser les déplacements piétons, notamment en raison du trafic poids lourds induit par la présence de l'usine Crystal.

- La question du transformateur à l'angle Nord-Est du site pose question. Le schéma de l'OAP sera adapté pour l'intégrer dans le projet.

- Le propriétaire souhaite conserver le chemin d'accès qui passe sur le terrain de l'OAP et longe la route du Bois d'Amont. Cependant l'OAP prévoit d'inclure ce chemin dans l'opération pour le réaménager et desservir les constructions au Nord du site. Le choix sera étudié lorsque les personnes publiques associées se seront prononcées sur le foncier en extension de l'enveloppe urbaine, ouvert par le PLU.

- Les OAP « route des Clefs » et « Hirondelles » sont maintenues, avec pour la route des Clefs, une question en suspens de raccordement au réseau public d'assainissement collectif, qui ne remet pas en question le choix.

- Pour l'échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des sites d'OAP, la commune privilégie en premier lieu la réalisation de l'OAP « Route des Clefs » puis dans un second temps l'OAP « Hirondelles » et enfin l'OAP « Champ Pérard ».

- L'arrêt des études du projet de PLU est programmé pour la réunion de Conseil Municipal du 9 mars 2026. Le règlement sera adressé dans les meilleurs délais aux membres du Conseil pour lecture et avis avant le vote.

2 - Cession gratuite « chemin de la Croix »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal avoir reçu un courrier de Mr HUMBERT Gérard demandant la régularisation de la cession à la commune de Saint André sur Vieux Jonc du chemin cadastré D n° 355 qui dessert sa propriété au 281 chemin de la Croix.

Accord du Conseil et pouvoir à Mr le Maire pour régulariser cette situation et signer tous les documents nécessaires à cette cession.

3 – Rémunération agents recenseurs

Proposition de rémunération des 3 agents recenseurs (900 € brut) ainsi qu'une prime pour travail supplémentaire au coordonnateur communal (500 €). La dotation forfaitaire versée par l'INSEE s'élève à 2 191 €. Le versement de la rémunération se fera à la clôture du recensement.

Approbation à l'unanimité du Conseil.

4 – Demande d'aide financière exceptionnelle – CCAS

Le CCAS a reçu et examiné une demande d'aide financière pour une administrée. Décision de verser directement au propriétaire, la somme de 550 € correspondant à un mois de loyer.

Approbation à l'unanimité du Conseil.

5 - Etude de devis

* Busage et curage fossé « route de Veillère »
Devis GARNIER Terrassement : 7 491,84 € TTC
Accord du Conseil municipal.

* Escalier logement « pôle socio »
Devis Etablissements BRAILLARD : 1 505,90 € TTC
Accord du Conseil Municipal.

* Tapis alu « pôle socio »
Devis DUCRUET : 440,41 € TTC et 100,88 € TTC.
Accord du Conseil Municipal.

* Chauffe-assiette salle des fêtes
Devis JOSEPH : 472,42 € TTC
Accord du Conseil Municipal.

6- Questions diverses

La communauté d'agglomération va verser une taxe « sur l'implantation des infrastructures de transport de longue distance » : ce montant sera de 1 673 €.

L'attribution de l'appartement du pôle socio est proposé à Eddie MOHA à partir du 1^{er} avril 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30, la prochaine réunion est prévue **le lundi 9 mars 2026.**

Calendrier :

Réunion avec les associations : 02 mars 2026 à 20h00.

Soirée fleurissement : 06 mars 2026 à 18h30

L'inauguration du pôle socio culturel aura lieu le samedi 20 juin 2026 avec un forum des associations.